










Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2018/2034(INI)	Procédure terminée
Emploi et politiques sociales de la zone euro		
Sujet		
4.10 Politique sociale, charte et protocole social		
4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage		
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	 HETMAN Krzysztof Rapporteur(e) fictif/fictive  LÓPEZ Javi  TREBESIUS Ulrike  TOOM Yana  KUNEVA Kostadinka  LAMBERT Jean  MARTIN Dominique	15/03/2018
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	 CHOUNTIS Nikolaos	05/03/2018
Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire JUNCKER Jean-Claude	

Evénements clés			
15/03/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		
16/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0329/2018	Résumé
22/10/2018	Débat en plénière		
25/10/2018	Résultat du vote au parlement		

25/10/2018	Décision du Parlement	T8-0432/2018	Résumé
25/10/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2034(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/8/12421

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE623.744	25/06/2018	EP	
Avis de la commission	CULT	PE620.972	12/07/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE625.407	05/09/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0329/2018	16/10/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0432/2018	25/10/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2019)4	14/03/2019	EC	

Emploi et politiques sociales de la zone euro

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Krzysztof HETMAN (PPE, PL) sur l'emploi et les politiques sociales de la zone euro.

Améliorer la situation sur le front de l'emploi: les députés ont rappelé qu'en juin 2018, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières était de 8,3 % dans la zone euro, en baisse par rapport à juin 2017 (9,0 %), soit le taux le plus bas enregistré dans la zone euro depuis décembre 2008. Toutefois, malgré une baisse continue, le taux de chômage des jeunes (16,9 %) reste à un niveau inacceptable et représente plus du double de la moyenne du chômage total, avec environ 1 jeune sur 3 au chômage dans certains pays.

Si le taux d'emploi total de la zone euro sélevait à 71,0 % en 2017, le taux d'emploi des femmes était, lui, de 65,4 % tandis que celui des personnes âgées de 55 à 64 ans dans l'Union européenne sélevait à 57 % en 2017. On estime par ailleurs que 118 millions de citoyens européens sont toujours exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, c'est-à-dire un million de plus qu'avant la crise.

Les députés notent que la reprise économique est inégale dans la zone euro et que des améliorations sont encore possibles sur le plan de la convergence économique et pour lutter contre le chômage des jeunes et de longue durée et contre les inégalités hommes-femmes, ainsi que contre la segmentation et les inégalités du marché du travail, en particulier celles qui touchent les groupes vulnérables.

Recommandations par pays: les députés se félicitent de l'attention particulière accordée aux défis sociaux dans les recommandations par pays 2018 de la Commission qui constituent un élément important du Semestre européen. Ils s'inquiètent toutefois du fait que seule la moitié des recommandations pour 2017 ont été pleinement ou partiellement appliquées. Ils encouragent par conséquent les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces recommandations, en particulier dans les domaines suivants:

- pauvreté et exclusion sociale, y compris pauvreté des enfants et des travailleurs, en particulier dans certains groupes vulnérables;
- chômage des jeunes et chômage de longue durée conformément à la recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail;
- inégalités de revenus;
- croissance des salaires;
- lutte contre le décrochage scolaire précoce et le nombre élevé de jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET);
- éducation, apprentissage tout au long de la vie, enseignement et formation professionnels;
- viabilité et adéquation des régimes de retraite;
- soins de santé, y compris les soins de longue durée;
- emplois sûrs et adaptables;
- équilibre entre les hommes et les femmes en matière de participation au marché du travail, de rémunération et de pension.

Les réformes du marché du travail entreprises dans les États membres de la zone euro devraient par conséquent:

- fournir à tous des emplois de qualité, y compris aux groupes défavorisés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration;
- encourager l'utilisation de contrats de travail fiables, la lutte contre le travail non déclaré et le faux travail indépendant et la promotion d'une protection sociale adéquate pour tous les types de contrats;
- permettre un accès et une réinsertion faciles sur le marché du travail en encourageant la mobilité des travailleurs, en prévoyant des mesures de réintégration et une formation adéquate pour les chômeurs ainsi qu'en promouvant l'égalité des chances;
- assurer une offre adéquate d'apprentissage tout au long de la vie et de formation aux compétences numériques;
- améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en permettant l'adoption de formules de travail souples, une utilisation avantageuse des congés familiaux et le renforcement des investissements dans des services abordables et de qualité en matière de garde d'enfants;
- accroître l'investissement social afin d'améliorer l'accessibilité, la disponibilité, le caractère abordable, la qualité et le rapport coût-efficacité de leurs systèmes de santé;
- garantir l'égalité entre les générations en assurant des prestations de retraite décentes et suffisantes afin d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale chez les personnes âgées tout en prévoyant la viabilité à long terme et la suffisance des régimes de retraite, en promouvant l'augmentation du taux d'emplois décents.

Le rapport a souligné que les objectifs et engagements sociaux de l'Union européenne devaient se voir accorder le même degré de priorité que les objectifs économiques. Il a invité la Commission et les États membres à renforcer les droits sociaux en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux de manière à donner une véritable dimension sociale à l'Union (par l'intermédiaire de la législation, des mécanismes de mise en œuvre des politiques et des instruments financiers fournis au niveau approprié).

Emploi et politiques sociales de la zone euro

Le Parlement européen a adopté par 282 voix pour, 71 contre et 39 une résolution sur l'emploi et les politiques sociales de la zone euro.

Chômage dans la zone euro: les députés ont rappelé qu'en juin 2018, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières était de 8,3 % dans la zone euro, en baisse par rapport à juin 2017 (9,0 %), soit le taux le plus bas enregistré dans la zone euro depuis décembre 2008. Toutefois, malgré une baisse continue, le taux de chômage des jeunes (16,9 %) reste à un niveau inacceptable et représente plus du double de la moyenne du chômage total, avec environ 1 jeune sur 3 au chômage dans certains pays.

Si le taux d'emploi total de la zone euro sélevait à 71,0 % en 2017, le taux d'emploi des femmes était, lui, de 65,4 % tandis que celui des personnes âgées de 55 à 64 ans dans l'Union européenne sélevait à 57 % en 2017. On estime par ailleurs que 118 millions de citoyens européens sont toujours exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, c'est-à-dire un million de plus qu'avant la crise.

Améliorer la situation sur le front de l'emploi: le Parlement a souligné que la reprise économique était inégale dans la zone euro et que des améliorations étaient encore possibles sur le plan de la convergence économique et pour lutter contre le chômage des jeunes et de longue durée et contre les inégalités hommes-femmes, ainsi que contre la segmentation et les inégalités du marché du travail, en particulier celles qui touchent les groupes vulnérables.

La résolution a constaté que les inégalités de revenus auraient été beaucoup plus élevées sans les effets redistributifs des transferts sociaux, qui, en 2015, ont réduit d'environ un tiers la proportion de personnes menacées de pauvreté (33,7 %). Elle a toutefois déploré que leur impact soit insuffisant et varie fortement d'un État membre à l'autre.

Recommandations par pays: le Parlement s'est félicité de l'attention particulière accordée aux défis sociaux dans les recommandations par pays 2018 de la Commission qui constituent un élément important du Semestre européen. Il s'est toutefois inquiété du fait que seule la moitié des recommandations pour 2017 ont été pleinement ou partiellement appliquées. Il a dès lors encouragé les États membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces recommandations, en particulier dans les domaines suivants:

- pauvreté et exclusion sociale, y compris la pauvreté des enfants et des travailleurs, en particulier dans certains groupes vulnérables;
- chômage des jeunes et chômage de longue durée conformément à la recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail;
- inégalités de revenus;
- croissance des salaires;
- lutte contre le décrochage scolaire précoce et le nombre élevé de jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET);
- éducation, apprentissage tout au long de la vie, enseignement et formation professionnels;
- viabilité et adéquation des régimes de retraite;
- soins de santé, y compris les soins de longue durée;
- emplois sûrs et adaptables;
- équilibre entre les hommes et les femmes en matière de participation au marché du travail, de rémunération et de pension.

Les réformes du marché du travail entreprises dans les États membres de la zone euro devraient par conséquent:

- fournir à tous des emplois de qualité, y compris aux groupes défavorisés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration;
- encourager l'utilisation de contrats de travail fiables, la lutte contre le travail non déclaré et le faux travail indépendant et la promotion d'une protection sociale adéquate pour tous les types de contrats;
- permettre un accès et une réinsertion faciles sur le marché du travail en encourageant la mobilité des travailleurs, en prévoyant des mesures de réintégration et une formation adéquate pour les chômeurs ainsi qu'en promouvant l'égalité des chances;
- assurer une offre adéquate d'apprentissage tout au long de la vie et de formation aux compétences numériques;
- améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en permettant l'adoption de formules de travail souples, une utilisation avantageuse des congés familiaux et le renforcement des investissements dans des services abordables et de qualité en matière de garde d'enfants;
- accroître l'investissement social afin d'améliorer l'accessibilité, la disponibilité, le caractère abordable, la qualité et le rapport coût-efficacité de leurs systèmes de santé;
- garantir l'égalité entre les générations en assurant des prestations de retraite décentes et suffisantes afin d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale chez les personnes âgées tout en prévoyant la viabilité à long terme et la suffisance des régimes de retraite, en

promouvant l'augmentation du taux d'emplois décents.

Socle européen des droits sociaux: le Parlement a souligné que les objectifs et engagements sociaux de l'Union européenne devaient se voir accorder le même degré de priorité que les objectifs économiques. Il a invité la Commission et les États membres à renforcer les droits sociaux en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux de manière à donner une véritable dimension sociale à l'Union (par l'intermédiaire de la législation, des mécanismes de élaboration des politiques et des instruments financiers fournis au niveau approprié).

Les États membres ont été invités à mettre en œuvre des actions et des stratégies conformes au socle européen des droits sociaux afin de répondre aux besoins sociaux de ceux qui n'ont pas accès au marché du travail, à savoir ceux qui font face à une privation extrême comme les sans-abris, les enfants et les jeunes ainsi que les personnes souffrant de problèmes chroniques de santé physique et mentale.